

Département Politique fédéral

Berne, le 5 mars 1953.

Département fédéral de l'Economie publique

o.B.63.8.2.- RB-

Distribuée.

A u C o n s e i l f é d é r a l .

Désignation d'une délégation  
permanente suisse auprès de la  
Haute Autorité de la Communauté  
européenne du charbon et de l'acier.

1. Vendredi, 6 février, le Conseil fédéral décida de proposer à la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier d'accréditer auprès d'elle une Délégation officielle suisse. Par la suite, le Chef du Département Politique adressa en date du 13 février 1953 à M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, la lettre que voici:

"Au nom du Conseil fédéral, j'ai l'honneur de vous confirmer les entretiens qu'a eus récemment M. Gérard Bauer, Délégué permanent du Conseil fédéral auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris, avec M. Spierenburg.

Le Conseil fédéral désire accréditer auprès de votre Haute Autorité une délégation dont la mission sera de discuter avec celle-ci tous les problèmes intéressant les relations économiques entre la Suisse et la Communauté, notamment en ce qui concerne les importations, les prix et les transports.

Le Gouvernement suisse serait obligé à la Haute Autorité de donner son agrément de principe à l'institution d'une telle délégation. La forme de celle-ci et les modalités la concernant pourront être arrêtées ultérieurement. Le Conseil fédéral serait heureux d'accueillir à Berne, pour en discuter, un membre de la Haute Autorité."

Il reçut de M. Monnet la réponse suivante, datée du 26 février 1953:

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 février 1953, confirmant les entretiens que M. Gérard Bauer, délégué permanent du Conseil fédéral auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, a eus récemment à Paris avec M. D. Spierenburg, et m'informant du désir exprimé par le Conseil fédéral d'accréditer une délégation auprès de la Haute Autorité, dont la mission serait

- 2 -

de discuter avec celle-ci les problèmes intéressant les relations économiques entre la Suisse et la Communauté.

La Haute Autorité sera heureuse de pouvoir accueillir une délégation suisse à Luxembourg, et elle est convaincue que la coopération plus étroite qui sera ainsi réalisée entre votre pays et la Communauté portera des résultats fructueux.

D'autre part, répondant à l'invitation du Conseil fédéral, la Haute Autorité a désigné l'un de ses membres, M. D. Spierenburg, pour venir discuter à Berne la forme exacte de la représentation suisse à Luxembourg et les modalités de la coopération entre la délégation suisse et la Haute Autorité.

M. Spierenburg sera à Berne le samedi 28 février à onze heures."

Comme prévu, M. Spierenburg arriva à Berne le 28 février et eut une conversation avec les Chefs des Départements Politique et de l'Economie publique. A cette occasion, on est tombé d'accord sur la composition de cette délégation et ses compétences.

2. La Communauté européenne du charbon et de l'acier n'est pas la seule organisation qui est caractérisée par la tendance à l'intégration de l'Europe occidentale. D'autres plans et initiatives ont vu le jour et seront encore proposés avec plus ou moins de succès. Il est dans l'intérêt général de veiller à ce que toutes ces initiatives puissent être suivies par le même département. L'observation de l'activité de toutes les autres organisations européennes analogues est confiée au Département Politique qui consultera les départements techniques intéressés. En principe donc, chaque fois qu'il s'agirait de représenter la Suisse auprès de l'une ou de l'autre des nouvelles organisations européennes, il serait fait appel en premier lieu à la délégation auprès de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, sauf avis contraire d'un département technique intéressé.

3. Sur les dix-huit délégations auprès de l'Organisation européenne de coopération économique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier presque toutes ont à leur tête un ministre plénipotentiaire ou un ambassadeur ou encore un chef ayant rang de ministre ou d'ambassadeur. A l'exception de la Suisse, les autres pays membres de l'Organisation européenne ont coutume de déléguer régulièrement aux séances du Conseil de l'Organisation européenne de coopération économique des ministres d'Etat.

Il convient de relever également que la Suisse joue au sein de l'Organisation européenne de coopération économique, du point de vue économique et financier, un rôle dépassant de beaucoup son importance géographique.

La nomination d'un agent ayant le titre de ministre plénipotentiaire, à la tête de la délégation suisse auprès de l'Organisation européenne de coopération économique, s'impose donc depuis longtemps.

- 3 -

Le cumul des fonctions de chef de la délégation suisse auprès de l'Organisation européenne de coopération économique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier est une raison de plus de mettre son titulaire au bénéfice du titre de ministre; au surplus, le chef de la délégation suédoise auprès de la Communauté européenne est un ministre plénipotentiaire et la Norvège vient d'y accréditer un ambassadeur, exemple qui sera sans doute suivi par le Danemark.

Vu ce qui précède, le Département Politique et le Département de l'Economie publique

proposent :

- 1.) Sont nommés comme représentants du Conseil fédéral auprès de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier:  
  
M. Gérard Bauer, actuellement délégué du Conseil fédéral auprès de l'Organisation européenne de coopération économique à Paris, et  
  
M. Hermann Hauswirth, vice-directeur de la Division du Commerce du Département de l'Economie publique, le premier en qualité de chef, le second étant son suppléant.
- 2.) Cette délégation aura le caractère d'une délégation itinérante, c'est-à-dire que les deux délégués ne se rendront à Luxembourg que lorsque leur présence serait jugée nécessaire. Les modalités techniques mineures seront réglées d'un commun accord entre la délégation et la Haute Autorité.
- 3.) M. Bauer continuera à être le Délégué officiel du Conseil fédéral auprès de l'OECE et représentera, en principe, la Suisse auprès de toutes les autres organisations tendant à l'intégration européenne.
- 4.) Le titre de ministre plénipotentiaire est conféré, à cette occasion, à M. Gérard Bauer.

Extrait du procès-verbal au Département Politique (en six exemplaires) pour exécution et au Département de l'Economie publique (en six exemplaires) pour information.